

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 janvier 2006

L'an deux mille six et le six janvier à 20 heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 3 janvier 2006, s'est réuni sous la présidence de M CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. Les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON
Mmes et MM. Les conseillers : Mmes MARCHEGAY, LACHAIZE, DOUENCE.
MM. DESQUEYROUX, DOUABIN, DUCOUSSO, GUERRERO, TAUDIN

Etaient absents Mme LARRAILLET
 M. GERBEAU

Ordre du jour :

- Certificat d'urbanisme parcelle A 676
- Délibération emprunt C.D.C. pour réhabilitation ancien presbytère
- Bilan électricité
- Questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.
M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2005 est signé par tous les membres présents.

1) CERTIFICAT D'URBANISME parcelle A 676

En état la surface de 1300 M² ne peut être retenue. Le Maire a reçu la propriétaire, Melle CHAMPEAUD pour l'en avertir et lui demander de refaire une proposition. De ce fait le conseil municipal surseoit et réexaminera ultérieurement lorsque les plans seront refaits conformément à l'implantation située autour de l'aerial.

2) DELIBERATION EMPRUNT CDC

Réhabilitation ancien presbytère

Projet : 231 293 €

Plan de financement suivant :

Dépense sur la base d'une TVA de 5,5 % :

Travaux bâtiment	:218 000 €
Honoraires	: 13 293 €

total	: 231 293 €

Recettes :

Subvention Etat (Palulos)	: 2 600 €
Subvention Conseil Général	: 24 300 €
Subvention Conseil Régional	: 30 930 €
Fonds propres	: 33 276 €
Prêt C.D.C.	: 140 187 €

total	: 231 293 €

Prêt : 140 187 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations car on ne peut s'adresser ailleurs qu'à cet organisme.

**DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT
SANS PREFINANCEMENT**

(Taux révisable Livret A et échéances annuelles)

OBJET : Réalisation d'un prêt Palulos de 140 187 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de restructuration du bâtiment du presbytère en 4 logements , immeuble situé au Bourg de Pujols sur Ciron.

Le Conseil Municipal de Pujols sur Ciron, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le maire de Pujols sur Ciron est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 140 187 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %

Echéances : annuelles

Durée totale du prêt : 15 ans

Différé d'amortissement : néant

Taux annuel de progressivité : 0 %

Révision des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si les taux du livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

A cet effet, le Conseil autorise son maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Acceptation à l'unanimité

Le Maire rappelle que ce projet est une opération blanche puisque les loyers des 4 logements devront couvrir les remboursements d'emprunts.

Une question est à trancher :

« Devra-t-on gérer la location ou alors sous traiter ? »

Pour plus de sécurité, à priori il vaudra mieux s'adresser à un organisme officiel qui sera apte à la gestion de cette copropriété.

3) BILAN ELECTRICITE

Le syndicat d'électrification du sauternais fera le tour des communes adhérentes pour faire le bilan (M. GINESTAL et M. Pierre AUGÉY Président).

Il y a 4 ans qu'il n'y a rien eu sur la commune en travaux électrification : cela pose interrogation.

M. DESQUEYROUX fait remarquer que l'on avait interrogé déjà le syndicat sur l'ancienne ligne électrifiée de Lione.

4) LISTE ELECTORALE

- 31 entrants et 32 sortants (au 31/12 05)
- 9 radiations prononcées sur les 21 courriers envoyés, par la commission électorale en vue d'obtenir les justifications pour figurer sur la liste élection de Pujols sur Ciron

5) CONTRAT AVENIR

- La commune propose à M. GAVA un contrat de 2 ans renouvelable 1 an
- Coût de 200 € mensuel lissé pour la mairie

Mr. GAVA réserve sa signature car il semble avoir des réticences sur la partie de travail qui consiste à faire le ménage Une réunion est programmée le mardi 17 janvier 2006 avec la personne de l'agence pour l'emploi, mais pour le Maire, le contrat ne sera pas dissociable (ménage et le reste d'un autre côté).

6) LOTO TELETHON

Chèque 1 413,69 € pour l'AFM (y compris subvention de la mairie)

RESULTAT LOTO DU TELETHON DU 3 DECEMBRE 2005

Objet		Recettes
Don Riverains du Larec	50,00 €	
- Chasseurs	50,00 €	
- Club Loisirs détente Amitié	155,00 €	
- Club informatique	100,00 €	
- Comité Jumelages et Animations	155,00 €	
- Comité des Fêtes	50,00 €	
- Ensemble	40,00 €	
- Mairie de Pujols sur Ciron (par club informatique)	320,00 €	
Sous-total		920,00 €
Gains du Loto		493,69 €
TOTAL		1 413,69 €

7) DATES REUNION PLU

- 10 février 2006 à 9 H avec les services de l'état
- 21 février 2006 à 14 H avec visite sur le terrain
- Présentation PADD lors du conseil municipal du 13 mars 2006

QUESTIONS DIVERSES :

- Factures de 4 600 € suite à l'incident chauffage école avec réalisation d'une tranchée extérieure pour faciliter l'accès au tuyauterie dans l'avenir.
Gain de 2 500 € grâce au cantonnier qui a réalisé la tranchée.
- Inscription à l'auto-école LASCROUX pour obtention du permis poids lourd et super lourd pour M. PELLIZOTTI dans le cadre de la loi en vigueur.
- Travaux sur le toit de l'église à faire en priorité (2 gouttières)
M. DESCAMPS va relancer M. Fernando NOBRE PESSOA mais s'il ne peut intervenir, il faudra voir un autre artisan charpentier.

- Agence postale :
- Principaux changements entre l'ancienne et la nouvelle convention.

ANCIENNE	NOUVELLE
Activité des bureaux de poste	Limitation des stocks de produit courrier Retrait fixé à 300 € par période de 7 jours
La poste assure la formation du personnel	La poste assure la formation du personnel
Compensation de 558 € mensuel	Compensation de 800 € mensuel
Personnel accrédité ipso facto poste	Plus d'accréditation donc plus de possibilité de consultation de comptes pour tout type d'agence
Latitude de négociation au niveau des directeurs départementaux	Convention nationale entre le PDG. De la poste (Jean Paul Bailly) et le représentant des maires de France (M.PELISSARD)

Une rencontre est programmée le mardi 17 janvier 2006 à 11 H 30 entre M. SANCHEZ directeur d'établissement de Langon, et M. le Maire et M. LAURET pour évoquer l'ensemble de nos relations avec la poste.

- Exposé de A. DUCOUSSO sur visites des parcelles communales :
 - Milieu hétérogène pour production de bois
 - Inventaire par lui-même : arbres à abattre, chênes pédoncules et hêtres
 - Difficulté dans une partie de la parcelle à cause du plomb de chasse qui s'est infiltré dans le sol.
 - Pour la carrière : Pins Laricio de Corse dont certains sont morts, si on envisage l'aménagement d'un site paysagé, il faudra effectuer un mélange pins et feuillus ou alors des Pins Noirs mais cela ne vaut pas le coup vu la surface insuffisante de la parcelle.
- Il y aura plus de difficulté dans la partie où sont entreposés en ce moment les rochers. M. DUCOUSSO propose de planter une haie bocagère pour entourer le terrain et le stockage bois (côté M. MORET)

Projet d'ensemble à réaliser par MM. DUCOUSSO et GUERRERO

Séance levée à 21 H 00.